



Communiqué

le 19/03/2015

Réunion autour des statuts des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

Le 12 mars 2015, le SNSPP-PATS-FO a participé à une réunion de "concertation" à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des crises (DGSCGC). Cette réunion portait sur les statuts des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers.

Le texte proposé s'inscrit dans la ligne des statuts de la fonction publique territoriale.

Le SNSPP-PATS-FO considère ce texte comme une avancée, notamment indiciaire, même s'il n'est pas à la hauteur pour réellement dynamiser les Services de Santé et de Secours Médical (SSSM), comme cela était souhaité dans le protocole d'accord.

Nous dénonçons l'ouverture "à sens unique" du statut qui permet aux praticiens hospitaliers de venir facilement au sein des Services d'Incendies et de Secours (SDIS) alors que la réciproque est impossible.

Nous sommes satisfaits d'avoir pu réaffirmer l'autorité du médecin-chef sur les médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers.

Le SNSPP-PATS-FO a interpellé la DGSCGC sur l'opportunité d'organiser des concours d'infirmiers et de cadres de santé de sapeurs-pompier; nous souhaitons que les infirmiers "faisant fonction" de cadres de santé puissent avoir la possibilité d'obtenir le grade correspondant à la fonction que les SDIS leur font tenir.

La DGSCGC s'est engagée à travailler sur ce point. Elle s'est également engagée à rédiger un arrêté concernant les insignes et attributs des professionnels de santé des SDIS dès la fin des travaux sur les statuts des infirmiers, des médecins, des pharmaciens et des cadres de santé de sapeurs-pompiers.

Proposer- négociier-contracter